

maintenant !

■ **Projet de délibération**

Conseil municipal du 12 décembre 2016

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » Séance du 22 novembre 2016

22 Association citoyenne – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE
M. ASSAMTI
M. ATAKAYA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
Mme MEHADJI
Mme LEHNER
Mme STAMMINGER

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CAPON
Mme FOURRIER-CESBRON
M. CABARET
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE
Mme BARBETTE
Mme CARLIER
M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

Une association Creilloise sollicite une participation financière de la ville de Creil :

➤ **ASSOCIATION ANIMATION DU MOULIN**

L'association « Animation du Moulin » a pour but d'animer le quartier du Moulin au travers d'actions et activités diverses, telle que l'inauguration d'un Marché de Noël qui a pour objectif de passer un moment convivial autour d'un verre de l'amitié.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 450 € pour l'organisation et la préparation de l'inauguration d'un Marché de Noël.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 22 novembre 2016,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution de la subvention sur projet ci-dessous :

Association	Subvention
ANIMATION DU MOULIN	450 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte n° 6574/023/CR.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 DEC. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 16/12/16

et publication ou notification le 19/12/16...

affiché le 14/12/16

CREIL, le 19/12/2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT